

## Entretien

- ⇒ Le puits doit rester facilement accessible pour son contrôle périodique et son entretien régulier.
- ⇒ Curer régulièrement les orifices d'arrivée et de surverse, ainsi que le regard de décantation.
- ⇒ Evacuation des dépôts de boues de décantation lorsque leur quantité induit une modification du volume utile de rétention.
- ⇒ Renouveler la couche filtrante dès que vous remarquez qu'il reste de l'eau dans le puits 24 heures après une pluie.

## Coût d'investissement

- ⇒ Environ 1 500 € HT pour un puits de 6 m3.

## EAUX PLUVIALES

### ROANNAISE DE L'EAU VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX

#### FICHES PRATIQUES A VOTRE DISPOSITION

- Généralités sur la gestion des eaux pluviales
- Préconisations :
  - Cuve de rétention
  - Tranchée drainante
  - Noue
  - Bassin sec
  - Puits d'infiltration

#### Roannaise de l'Eau

63 rue Jean Jaurès  
BP 30215 - 42313 Roanne Cedex  
Tél. 04 77 68 54 31 - Fax 04 77 71 74 22  
Courriel : [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)  
[www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr)

#### Direction Technique

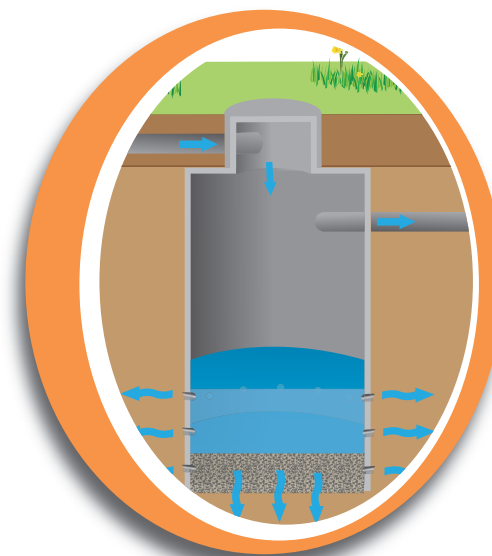
Tél. 04 77 68 98 06 ou 04 77 68 98 07  
Courriel : [nmeiller@roannaise-de-leau.fr](mailto:nmeiller@roannaise-de-leau.fr)  
ou [ifafournoux@roannaise-de-leau.fr](mailto:ifafournoux@roannaise-de-leau.fr)



## EAUX PLUVIALES

## PUITS D'INFILTRATION

### Préconisations



## Fonctionnement

**Collecte :** L'eau est collectée par l'intermédiaire de canalisations ou rigoles (par exemple la récupération des eaux de toiture) puis acheminée vers le puits.

**Le puits :** La fonction essentielle du puits est d'amener les eaux de ruissellement vers un sol perméable. L'eau s'infiltré dans le sol par le fond du puits et les parois latérales.

Il est souvent choisi dans le cas d'un sol dont les couches de surface sont imperméables mais possédant un sous-sol perméable.

**L'évacuation :** L'eau est évacuée par infiltration vers le sous-sol.

## Dimensionnement

Les dimensions du puits sont données à titre indicatif, elles sont à adapter au projet.

- ⇒ **Le volume de rétention** du puits doit être de **40 l/m<sup>2</sup> imperméabilisé**.  
*exemple : pour une habitation d'une surface au sol de 75 m<sup>2</sup>, la cuve doit être de 3 m<sup>3</sup>.*
- ⇒ Un test de perméabilité du sol est recommandé pour dimensionner la capacité d'infiltration de l'ouvrage.
- ⇒ **Le débit de fuite** vers le réseau doit être de **5 l/s/ha aménagé**.

## Implantation

- ⇒ L'accès au puits doit être sécurisé : utiliser un regard en fonte lourde verrouillé compatible avec l'usage de la surface (piétons, voitures, ...).
- ⇒ Installer le puits dans la partie basse du terrain et à une distance des habitations au moins égale à la profondeur de ce puits.
- ⇒ Éviter la proximité de végétaux importants (les racines pourraient nuire au puits).
- ⇒ Installer un puisard de décantation avant le puits, avec raccordement siphoné (coude plongeant démontable) pour retenir les déchets, boues, flottants...
- ⇒ Dans le cas de constructions neuves, construire le puits à la fin des travaux pour éviter le colmatage.
- ⇒ La gestion des pluies exceptionnelles doit être intégrée dès la conception : le débordement doit être évité par la mise en place d'un trop-plein évacuant les surplus d'eau vers un exutoire (fossé, tuyau...).

